

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 07-213-1915 Promulguant le décret du 3 avril 1895 (modifications au décret du 26 février 1862, Commission d'examen de maitre au cabotage).

n° 07-213-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 juillet 1915

Numéro JO
n° 213 du 31/07/1914

Date du numéro
31 juillet 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 , rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vule décret du 3 avril 1895, portant modification de l'article G au décret du 26 février 1862 fixant la composition de la Commission d'examen pour l'obtention du brevet de maître au grand et au petit cabotage

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est nommuloué à la Côte Française des Somalis, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 3 Avril 1895 sus-visé. Art. 2— Le présent arrêté sera entegistré et communiqué partout ou besoin sera et inséré au Journal Officiel de la colonie.

Fernand DELTEL.